

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025**  
**COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE**

La réunion a débuté le 25 juin 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur DESROUSSEAUX Pascal.

**Membres présents :**

Madame DESCHAMPS Marie-Thérèse  
Madame DESROUSSEAUX Marie-Christine  
Monsieur DESROUSSEAUX Pascal  
Madame DUCOVAT Delphine  
Madame MANIERE Isabelle  
Madame VALTON Laura  
Monsieur VICQUERY Aurélio

**Membres absents représentés :**

**Membres absents :**

Madame CONVERT Delphine

Secrétaire de séance : Madame DUCOVAT Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 8 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 juin 2025
- 2025\_21 - Remboursement de frais à un agent
- 2025\_22 - Fonds de concours de Troyes Champagne Métropole pour les travaux de restauration de l'église
- Questions diverses

**- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 juin 2025**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2025 est approuvé.

**2025\_21 - Remboursement de frais à un agent**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'un agent a effectué une dépense pour le compte de la mairie.

Monsieur le Maire présente la facture d'un montant de 27, 84 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de

- REMBOURSER cette dépense d'un montant total de 27, 84€
- PREVOIR cette dépense au budget 2025.

**7 voix pour**

**2025\_22 - Fonds de concours de Troyes Champagne Métropole pour les travaux de restauration de l'église**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Bucey-en-Othe comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/45 du 07 octobre 2022 autorisant le maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole,

**Vu** le projet de restauration de l'église et l'assiette éligible d'un montant de 237 879 euros HT,

**Considérant** la délibération de Troyes Champagne Métropole du 22 mai 2025 portant attribution d'un fonds de concours à la commune de Bucey-en-Othe d'un montant de 47 576 euros pour l'opération de restauration de l'église,

**Considérant** que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide**

- **D'APPROUVER** le fonds de concours d'un montant de 47 576 euros attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement de la restauration de l'église,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**7 voix pour**

**Questions diverses**

**Restrictions budgétaires de l'Etat.**

Lors de la dernière conférence des Maires, le secrétaire général de la Préfecture a instamment conseillé aux élus de prioriser leurs demandes de subventions.

L'enveloppe annuelle de la Préfecture est de 12 millions pour la DETR et Fonds Vert. La demande actuelle des communes est de 26 millions par an. Les aides sont limitées à un projet par an avec une aide maxi de 400 000 euros par projet. Il est demandé au Président de TCM de mettre en adéquation les demandes des communes par rapport à l'enveloppe disponible.

Une réflexion d'ensemble tenant compte du bassin de vie est à l'étude.

**SIGRS** : des précisions ont été apportées par Delphine Ducovat sur les finances du syndicat et sur la prolongation du contrat concernant la chorale.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h10.

Madame DUCOVAT Delphine  
Secrétaire de séance



Monsieur DESROUSSEAU Pascal,  
Maire

